



BULLETIN EXPRESS

UNIVERSITÉS (spécial chargé-e-s de cours)

10 avril 1987

Volume 4 Numéro 15

À L'UQAM

TROISIEME SEMAINE DE GREVE DES CHARGÉ-E-S DE COURS

Les chargé-e-s de cours de l'Uqam ont le coeur solide et complètent leur troisième semaine de grève pendant que les négociations demeurent dans l'impasse. En effet, après une vingtaine de rencontres de négociation ou de conciliation, l'université n'a pas encore accepté une seule demande syndicale et le conciliateur, Yvan Saintonge a mis fin à son intervention, le 3 avril pour faire rapport au ministre du travail, Pierre Paradis. La conciliation a repris le 8 avril.

Le différend entre les parties porte principalement sur les questions monétaires: salaires et perfectionnement. La partie patronale s'est ingérée dans les affaires du syndicat en envoyant une lettre aux chargé-e-s de cours pour leur faire part d'une offre salariale que le syndicat n'avait même pas reçue.

Mal lui en prit puisque l'assemblée générale du 9 avril a rejeté presque à l'unanimité (392 à 2) cette proposition patronale qui ne visait qu'à diviser les chargé-e-s de cours.

Le SCCUQ continue la grève et maintient des lignes de piquetage aux portes des différents pavillons de l'Uqam sans empêcher l'accès à l'université. L'Association générale des étudiant-e-s de l'Uqam a déclenché un débrayage général le 7 avril en appui aux revendications des chargé-e-s de cours. Plusieurs autres gestes d'appui leur ont été manifestés autant par les autres syndicats de chargé-e-s de cours et par ceux de la FNEEQ et du Conseil central de Montréal (CSN).

Des démarches ont été effectuées auprès du gouvernement du Québec par la FNEEQ et par la CSN afin que le gouvernement débloque les fonds nécessaires pour financer les universités, en particulier le réseau de l'Université du Québec de telle sorte qu'elles soient en mesure de payer les chargé-e-s de cours de façon égale pour un travail équivalent à celui des professeur-e-s comme le réclament les chargé-e-s de cours de l'Uqam et des autres universités.

En plus de l'ajustement du paiement de la charge de cours, les chargé-e-s de cours de l'Uqam demandent d'obtenir l'équivalent de 24 charges pour fins de perfectionnement.

La direction de l'université a annoncé qu'à compter du lundi 13 avril, chaque journée de cours annulée devra être reprise pour que la session soit validée.

À RIMOUSKI

Les chargé-e-s de cours de l'Université du Québec à Rimouski ont également débrayé le 23 mars pour appuyer leurs négociations qui traînent depuis l'automne 1986. Les autres syndicats de l'Uqar et les syndicats de chargé-e-s de cours des autres universités les ont appuyé-e-s. Les grévistes ont suspendu leurs moyens de pression, mercredi le 1er avril alors qu'une entente est intervenue à la table de négociation sur un des enjeux majeurs: la reconnaissance de l'ancienneté dans l'attribution des charges de cours.

La partie patronale a en effet renoncé à l'établissement de listes d'ancienneté territoriales (par sous-région) pour accepter une liste unique.

Lors de l'attribution des charges de cours, à la suite du premier affichage, l'ancienneté et la distance entreraient en ligne de compte. Il y aurait un droit de supplantation (bumping). Les chargé-e-s de cours ne se verraient plus attribuer des charges pour lesquelles, elles ou ils n'auraient pas postulé.

Un deuxième affichage, lors de la redistribution des charges (surplus d'inscriptions, nouveaux cours, etc...) qui comptent souvent pour le quart des charges attribuées, serait ajouté pendant une période de deux jours et les charges affichées seraient octroyées en fonction de l'ancienneté sans égard au facteur distance mais en ajoutant un facteur de modération qui tiendrait compte du double emploi. Il s'agit là d'une percée.

Toutefois, l'entente n'a pas encore été finalisée à la table de négociation. Comme les porte-parole patronaux ont refusé de rencontrer les porte-parole syndicaux, le syndicat a demandé à rencontrer l'exécutif et le recteur de l'université pour rectifier la situation. La rencontre s'est tenue vendredi, le 10 avril.

Au plan salarial, le recteur de l'Uqar, Guy Massicotte a déclaré publiquement qu'il accorderait aux chargé-e-s de cours de l'Uqar le même règlement salarial que celui des chargé-e-s de cours de l'Uqam.

À CHICOUTIMI

De leur côté, les chargé-e-s de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi sont à négocier un quantum de libérations avec leur employeur pour préparer le projet de renouvellement de leur convention collective qui sera échue le 31 mai. Déjà des réunions des unités départementales ont été convoquées pour préciser les revendications.

À LAVAL

Le syndicat des chargé-e-s de cours de l'Université Laval qui a vu son accréditation reconnue par le Tribunal du travail, le 27 février, a obtenu 20 libérations pour la préparation du projet de la première convention collective jusqu'au mois de septembre. La partie patronale leur a également consentie 12 charges de libérations par session (automne, hiver) et 8 charges pour la session d'été, en cours de convention collective. Par ailleurs le syndicat a tenu cette semaine deux assemblées pour adopter ses statuts et règlements.



SECRET